

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE - A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

HONORAIRES DE BASE	
Gestion courante	7% HT soit 8.4% TTC sur les encaissements avec minimum de 62€ TTC (51.66€ HT) pour un local d'habitation ou un local professionnel et 15€ TTC (12.50€ HT) pour un garage ou parking
HONORAIRES DIVERS	
	<i>Barème loi Alur (8€/m² pour chaque partie : Visites / instruction dossier/ rédaction bail)</i>
Baux d'habitation 🏠	Notre tarif 85% TTC du loyer mensuel (70.83% HT) si locataire trouvé par notre cabinet 62% TTC du loyer mensuel (51.66% HT) si locataire trouvé par le propriétaire - Intervention du cabinet uniquement pour la rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux
Baux commerciaux 🏢	Bail en renouvellement / Transfert = 1 Mois de Loyer dans la limite de 800€ HT soit 960€ TTC Avenant / Modificatif / révision / résiliation anticipée = 300€ HT soit 360€ TTC
Baux garage / parking (si location par un bail séparé) 🚗	60€ TTC soit 50€ HT
Avenant/ modificatif	120€ TTC soit 100€ HT
	<i>Barème Loi ALUR (6€/m² pour chaque partie)</i>
Etat des lieux	Notre tarif 2€/m² avec un minimum de 60€ TTC (50€ HT) et un maximum de 360€ TTC (300€ HT) Si l'état des lieux est réalisé par voie de commissaire de justice, le cout réel est réparti par moitié entre propriétaire et locataire
Annonces (internet) 📄	35.11€ TTC (29.26€ HT) → Facturation lors de la location du bien
Collecte / gestion / édition des diagnostics obligatoires	15€ TTC (12.50€ HT) → Facturation lors de la location du bien
Quittancement / papeterie / correspondance ✉ Abonnement extranet	4.80€ TTC (4€ HT) → par trimestre et par lot
Gestion des travaux 🛠	Ouverture dossier travaux et mise en chantier : 160€ TTC (133.33€ HT) Suivi de chantier (administratif et visites sur site) : 55€ TTC / Heure (45.83€ HT) Dossier ANAH : 95€ TTC (79.17€ HT) Montage financier : 200 € TTC (166.67€ HT)
Gestion des sinistres	55€ TTC/Heure (45.83€ HT) y compris présence aux opérations d'expertise
Gestion indivision	25€ TTC (20.83€ HT) par relevé de compte
Impayés habitation	Frais de contentieux : à la charge du propriétaire (hors part locataire)
Représentation en commission de conciliation	90€ TTC (75€ HT)
Impayés commerce	Remise au commissaire de justice / Procédure : 166.67 € HT soit 200 € TTC
Honoraires de représentation en commission de conciliation obligatoire pour impayés de moins de 5 000 €	45 € HT de l'heure, soit 54 € TTC avec un minimum de 108 € TTC (90€ HT)
Frais de dossier pour déplaçonnement du loyer	80.00 € HT soit 96 € TTC
Frais dossier de conventionnement (étude et mise en place, par logement)	100 € HT soit 120 € TTC 50 € HT soit 60 € TTC à chaque relocation ou renouvellement de convention
Frais de clôture de compte	30 € HT soit 36 € TTC par lot avec un maximum de 300 € HT soit 360 € TTC par mandat

😊 Pendant le cours du mandat, les honoraires autres que ceux calculés à partir d'un taux pourront, sans notification préalable, être revus à la hausse au 1er janvier de chaque année.